

Siège social

Service COMMUNICATION

530, Rue Mayor de Montricher
Pôle d'activités les Milles
BP 291 000
13798 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3
T : 04 42 24 57 57
F : 04 42 24 57 76
communication@foselev.fr

Communiqué de presse, Chantier NCPF – ORANO

Aix-en-Provence, le 7 mai 2021

Le Groupe FOSELEV souhaite réagir à l'article de presse paru sur « Actus.fr » et « La presse de la Manche », le 5/05/2021 concernant le chantier NCPF, ORANO à la Hague. Cet article, visant le Groupe FOSELEV et sa filiale FOSELEV AGINTIS, dépeint une situation basée sur des éléments incorrects, infondés et non vérifiés.

FOSELEV AGINTIS, filiale du groupe FOSELEV, spécialisée en tuyauterie industrielle intervient depuis plusieurs années pour ORANO notamment dans le cadre du Projet NCPF à la Hague. Le Groupe est implanté dans le Cotentin depuis de nombreux mois dans le cadre d'un développement pérenne et durable de ses activités au service du secteur du Nucléaire et du Naval, qui a d'ores et déjà permis la création de 20 emplois en CDI dans le Cotentin. Nous sommes particulièrement attachés à œuvrer dans un fort esprit de service en garantissant des niveaux élevés de qualité et de sécurité.

Sur la base d'informations non vérifiées et infondées que nous contestons et déplorons, notre Groupe a été associé à tort à un fait de fraude qui ne nous concerne pas.

Dans le cadre du chantier NCPF, FOSELEV fait partie d'un groupement solidaire constitué de plusieurs entreprises. Cette entité n'a aucune personnalité morale, et chacun des membres la constituant demeure totalement indépendant dans le choix de ses fournisseurs et dans l'exécution de sa part de travaux.

La société ayant commis l'infraction, TECHNI D.O.O, est une société croate sous-traitante d'un membre du groupement. En aucun cas FOSELEV n'a eu recours à ce prestataire et n'a de fait, jamais eu aucune relation contractuelle avec lui.

La qualité et la traçabilité sont des piliers fondamentaux qui constituent la clé de voute de notre savoir-faire.

C'est pourquoi, nous ne pouvons accepter qu'ils soient remis en cause à tort. Comme nous ne pouvons accepter que ces atteintes portent préjudice à l'image de notre Groupe.

A ce titre, un article rectificatif a déjà été publié le 7/05/2021 dans La Presse de la Manche, clarifiant l'absence totale de liens entre FOSELEV et l'entreprise auteure de l'infraction.

Par ailleurs, nous tenons à préciser que FOSELEV se réserve le droit d'engager des poursuites à l'encontre de toute personne ou entité qui émettrait des propos déformés ou attentatoires à son image dans le cadre de l'infraction commise par la société TECHNI D.O.O.

communication@foselev.fr | www.foselev.com